



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question écrite n° 39032

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères sur l'aide humanitaire de la France, à destination de l'Iran, à la suite du tremblement de terre de Bam. En effet, l'ampleur du désastre et le nombre des victimes dans ce pays, qui a connu différents séismes durant ces dernières années, réclament une intervention forte de la part de notre pays et de l'Union européenne. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser l'ampleur de cette aide humanitaire française envoyée en Iran.

Texte de la réponse

Dès l'annonce de l'appel à l'aide internationale lancé par les autorités iraniennes, la France (ministère des affaires étrangères, délégation à l'action humanitaire) a, dans l'urgence, et en étroite concertation avec son ambassade à Téhéran, fait le choix de l'envoi d'un hôpital de campagne. Cette décision s'est concrétisée par l'affrètement, dans un premier temps, de deux avions, l'un militaire, l'autre civil, afin d'assurer le transport des soixante personnels civils et militaires de la sécurité civile et des matériels nécessaires au fonctionnement de l'hôpital de campagne (ESCRIM, élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale). Le ministère de la défense a mis à disposition la base militaire d'Istres, d'où les deux appareils sont partis le 27 décembre pour Kerman, puis Bam. Un troisième avion, également affrété par le ministère des affaires étrangères, est parti le 30 décembre chargé de quinze tonnes de dons alimentaires de la fondation Carrefour (qui a, par ailleurs, acheminé 114 groupes électrogènes), de dons du Secours islamique, ainsi que de consommables médicaux destinés à l'hôpital de campagne. La plupart des grands blessés de la catastrophe ayant pu être évacuée du site dans les heures suivant le séisme, l'hôpital français a eu pour mission de se mettre au service des survivants de la ville de Bam. En neuf jours d'activité (29 décembre - 7 janvier), son unité médicale a traité quelque 500 patients et procédé à 29 interventions chirurgicales lourdes. Elle a bénéficié du soutien de la cellule de crise mise en place aussitôt in situ par son ambassade à Téhéran. Celle-ci a accompli un travail de coordination et de logistique remarquable dès la survenue de la catastrophe, mission qui se poursuit actuellement, qu'il s'agisse du suivi de l'action humanitaire (rééducation de la jeune blessée opérée en France), ou des programmes post-crise (contribution française à la reconstruction de l'hôpital de 96 lits de Bam qui devrait être inauguré fin 2004-début 2005, projet de contribution scientifique à la reconstruction de la citadelle et des quartiers anciens de Bam, projet de mise en place dans le pays de 20 capteurs sismologiques mobiles). Sur le plan financier, l'aide française de première urgence se décompose comme suit : ministère des affaires étrangères (délégation à l'action humanitaire) : 642 269 euros (mise à disposition de l'hôpital de campagne, envoi de 41 palettes de tentes et bâches, rapatriement d'une blessée, subvention à une ONG) ; ONG : ACTED, chaîne de l'espoir, comité d'aide médicale, corps mondial de secours, groupe de secours catastrophe français, Handicap international, MDM, MSF, Secours catholique, Secours islamique, Secours populaire français, Secouristes sans frontières, et Télécom sans frontières, sans oublier la Croix-Rouge française, qui après avoir géré un hôpital de campagne, concentre désormais son action sur des activités d'assainissement et d'appui à l'agriculture. Cette deuxième composante représente un montant de 4 134 000 euros, dont une part européenne (ECHO - part française : 17,9 %) de 847 000 euros, entreprises (fondation Carrefour, Peugeot, Total et Véolia Environnement)

: 2 224 400 euros, ville de Paris : 75 000 euros. Soit un total, en provenance de France, pour la phase de première urgence de 7 075 669 euros. Les autorités iraniennes ont porté une appréciation particulièrement positive sur l'action conduite par la France dans la mesure où l'étroite concertation entretenue avec elles par son ambassade à Téhéran a permis à son pays de cibler l'aide au plus près, et dès lors de répondre aux besoins les plus immédiats de la population sinistrée.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39032

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)

Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3379

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6016